



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSEILLERS EN FONCTION	CONSEILLERS PRESENTS	PROCURATIONS	CONSEILLERS ABSENTS
29	18	04	11

Séance du 25 novembre 2024 sous la présidence de Monsieur Laurent KLEINHENTZ, Maire.
Convocation du 16 novembre 2024.

PRESENTS : Mmes TUSCHL - ADAMY - HARRATH - RUSSELLO - IDIZ - FRANGIAMORE – BECKENDORF – PIESTA.

MM. KLEINHENTZ - USAI - BERBAZE - SATILMIS – KLASEN - PODBOROCZYNSKI - RAHAOUI – BAHFIR - ESTRADA (à partir du point n° 7) - ANANICZ.

PROCURATIONS : Mmes MANGIONE et KERMAOUI qui ont donné procuration respectivement à M. USAI et Mme PIESTA - MM. BOUMEKIK et LA LEGGIA qui ont donné procuration respectivement à MM. KLASEN et KLEINHENTZ.

ABSENTS EXCUSES : MM. OURIAGHLI et MILIOTO

ABSENTS : Mmes CHEBLI - ANANICZ - YILDIRIM – KHOUMRI - M. ELHADI.

**03 - Attribution du marché d'aménagement de bureaux pour le CCAS
de la ville de Farébersviller**

Rapporteur : Marie ADAMY

Exposé des motifs

Afin de permettre l'accueil des usagers du CCAS dans des conditions optimales, il a été décidé de créer au sein des locaux anciennement occupés par le centre de tri postal des bureaux pour les services ainsi qu'une salle d'attente et une salle de réunion.

Pour ce faire un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 10/10/2024, fixant au 15/11/2024 à 12h00, la date limite de réception des offres pour le renouvellement de ce marché.

Ce marché comprend les 8 lots suivants :

- 1) gros œuvre,
- 2) étanchéité fenêtre de toit,
- 3) menuiseries ,
- 4) plâtrerie – faux plafonds,
- 5) sols souples – peinture faïence,
- 6) menuiserie intérieure,
- 7) chauffage – VMC – plomberie – sanitaire,
- 8) électricité.

Conformément au Code général des collectivités territoriales et à l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 du Code de la commande publique ainsi qu'au décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique, la

commission d'appel d'offres se réunira le 21 novembre 2024 pour procéder à l'attribution des différents lots.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, après discussion, le conseil municipal :

- entérine les décisions d'attribution suivantes dont les montants seront communiqués à l'assemblée lors de sa séance compte-tenu que la commission d'appel d'offres se réunira le 21 novembre 2024 :

- 1) gros œuvre : infructueux
- 2) étanchéité fenêtre de toit : SOPREMA pour un montant de 63 459,21 € HT
- 3) menuiseries : fenêtres Schmitt pour un montant de 43 270,50 € HT
- 4) Plâtrerie, faux plafonds : Petrovic père et fils pour un montant de 19 344,50 € HT
- 5) sols souples, peinture faïence : Les peintures réunies pour un montant de 11 768 € HT
- 6) menuiserie intérieure : Pfirsch Robert et fils pour un montant de 14 358,50 HT
- 7) Chauffage, VMC, plomberie, sanitaire : SRC & Cie pour un montant de 46 079,80 € HT
- 8) électricité : GL Elec pour montant de 30 987, € HT.

Décision adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Laurent KLEINHENTZ



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr »